
RAPPORT
DEVELOPPEMENT
DURABLE **2017**



Ce document a été élaboré de manière à répondre aux obligations fixées par :

- la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,
- le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,
- la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Méthode d'élaboration du rapport

Le Secrétariat général de la Direction Générale des Services a piloté la constitution de ce rapport. Il s'est appuyé sur le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, version 2013. Il a mis en œuvre une démarche concertée afin d'obtenir l'implication de tous. Une note de cadrage, reprenant les orientations définies par la Présidente du Conseil départemental, a été présentée aux Directeurs puis débattue lors du Comité de Direction du 2 octobre 2017. Un document prérempli de collecte de données a ensuite été transmis à l'ensemble des services qui ont apporté leurs propres éléments.

Un travail entre la Direction du secrétariat général et le service de communication interne a conduit à la présentation de ce rapport, organisé autour des cinq finalités définies par le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, à savoir :

- Finalité 1 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et générations,
- Finalité 2 : épanouissement de tous les êtres humains,
- Finalité 3 : lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Finalité 4 : préservation de la biodiversité et la protection des milieux,
- Finalité 5 : dynamiques de développement suivant les modes de consommation et de production responsables.

Ce rapport inclut le rapport d'égalité femmes-hommes.

Finalité 1

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES ENTRE LES TERRITOIRES ET GENERATIONS

- Charte « habiter mieux »
- Mutualisation du service départemental de médecine préventive
- Schéma territorial des services aux familles
- Zoom sur ... le soutien des aides à domicile renforcé

Page 4
Page 4
Page 5
Page 6

Finalité 2

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

- Pôle de recherche de la vallée des peintres
- Formation des bibliothécaires
- Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
- Zoom sur ... la mise en accessibilité des établissements recevant du public

Page 8
Page 8
Page 9
Page 10

Finalité 3

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

- Développement de l'usage de la visioconférence
- Dématérialisation des procédures
- Zoom sur ... le schéma départemental de gestion des milieux aquatiques

Page 12
Page 12
Page 13

Finalité 4

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- Fauchage raisonné des routes
- Sensibilisation à la préservation de la biodiversité
- Zoom sur ... l'écochantier de La Clide

Page 15
Page 15
Page 16

Finalité 5

DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

- Valorisation des produits d'élagage
- Solidarité sociale et territoriale au profit des sports de nature
- Organisation du 1^{er} forum de l'alimentation locale en Creuse
- Zoom sur ... la réduction des déchets de la collectivité

Page 18
Page 18
Page 19
Page 20

Actualités

- Points sur les actions TEPCV
- Perspectives des démarches de projets territoriaux de développement durable

Page 22
Page 23

Annexe

- Rapport d'égalité femmes - hommes

Page 25

FINALITE
1

**COHESION SOCIALE
ET SOLIDARITES
ENTRE
LES TERRITOIRES
ET GENERATIONS**



COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES ENTRE LES TERRITOIRES ET GENERATIONS

Solidarité
intercollectivités

Charte habiter mieux

Politique publique

La Creuse est département expérimentateur d'un nouveau mode opératoire initié par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) permettant de renforcer l'accès aux aides du programme Habiter mieux. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a signé la charte Habiter mieux avec la Fédération Française du Bâtiment et la CAPEB le 23 mars 2017.

Par l'intermédiaire du programme Habiter mieux, les propriétaires occupants et les bailleurs s'engagent dans un scénario de travaux, permettant de réaliser des économies d'énergie.

Le Conseil départemental est étroitement associé dans cette méthode de travail innovante par sa transversalité. Elle consiste principalement à permettre la transmission au Conseil départemental, des coordonnées des propriétaires projetant des travaux (avec leur accord), par le biais d'une fiche contact établie par l'artisan. Sur la base des éléments transmis, le service habitat prend contact avec le propriétaire, afin de vérifier son éligibilité au programme Habiter mieux, puis le cas échéant, lui propose un scénario de travaux adapté.

Solidarité
intercollectivités

Mutualisation du service départemental de médecine préventive

Pratique interne

Après avoir déjà mutualisé le service de médecine du travail avec le Centre de gestion de la fonction publique de la Creuse, le Conseil départemental, à travers son service départemental de médecine préventive, assure également, depuis avril 2017, le suivi médical des agents des établissements sanitaires et médicaux-sociaux membres du Groupement de Coopération Sanitaire-Service Interétablissements Creusois (GCS-SIC). Pour ce faire une infirmière, une secrétaire médicale ainsi qu'un médecin ont été recrutés.

• Chiffres clefs

- 18 établissements membres du GCS-SIC.
- 6 nouveaux sites de consultation répartis sur le territoire.
- Plus de 1000 visites pour les agents du secteur sanitaire et médicosocial, plus de 700 visites pour les agents du Conseil départemental et plus de 600 visites pour les agents relevant du centre de gestion.

• Autre finalité impactée

N°3 "lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère".



COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES ENTRE LES TERRITOIRES ET GENERATIONS

Réduction
des inégalités
d'accès aux
soins de santé

Le schéma territorial des services aux familles

Politique publique

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental porte les politiques de la famille. En 2017, le Département a décidé de réunir en un schéma unique toutes actions portées par le Département et ses partenaires. Cette volonté s'est concrétisée par la 3^{ème} génération de schéma territorial des services aux familles mise en place entre le Département, l'Etat, la Caisse d'Allocation Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce nouveau schéma, établi pour 5 ans, a pour objectif de garantir le soin, le développement et l'éducation de l'enfant à travers des orientations et un plan d'actions.

• Les grands axes du schéma

- Axe 1 : renforcer la prévention précoce et l'accompagnement des familles.
- Axe 2 : aider les familles dans la conciliation des temps familiaux.
- Axe 3 : définir la jeunesse comme un enjeu.
- Axe 4 : renforcer l'accompagnement des parents à des moments clés de leur vie familiale.
- Axe 5 : protéger les enfants et soutenir les familles.

• Autre finalité impactée

N°2 "épanouissement de tous les êtres humains".

• Les orientations

Centré autour de la notion de parentalité, le schéma s'inscrit dans une politique qui consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant. Afin qu'ils assument pleinement leur rôle, il met à leur disposition des services et des moyens. Il traite de la périnatalité, de la prévention précoce et la protection de l'enfance, de la petite enfance et la parentalité et, enfin, de la jeunesse.



COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES ENTRE LES TERRITOIRES ET GENERATIONS

Solidarité
intergénérationnelle

ZOOM SUR ...

Le soutien des aides à domicile renforcé

Politique publique

Le Département, à travers le Pôle Jeunesse et Solidarité, poursuit son action en faveur de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie en confortant le soutien qu'il apporte aux Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), en partenariat avec la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). La convention entre le Département et la CNSA

(2016-2019) a été renouvelée avec de nouvelles actions permettant d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile, acteurs essentiels en terme d'assistance, mais également de lien social auprès des personnes en perte d'autonomie. En effet, les SAAD de par leur proximité et leurs interventions quotidiennes jouent un rôle essentiel non seulement en terme de soutien matériel mais aussi moral, et représentent ainsi un véritable levier de lutte contre l'isolement.

• Chiffres clefs

- 8 SAAD autorisés, sectorisés en mode prestataire proposant de l'aide humaine.
- 1 résidence « en domicile partagé » autorisée.
- 2 services d'aide à domicile autorisés pour prestations de transport et gymnastique adaptés.
- 8 services mandataires.
- 5 Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).

- Près de 600 000 heures réalisées par les SAAD en 2016 et plus de 5000 personnes aidées.

Les principaux axes de la convention

- Harmoniser et mettre en cohérence l'offre de service.
- Développer la qualité de l'offre.
- Renforcer et structurer la coordination entre les acteurs du maintien à domicile.
- Reconnaissance accordée aux aidants familiaux.

L'amélioration des conditions de travail des aidants à domicile

Les SSAD bénéficient de l'accompagnement d'un ergothérapeute et d'un préventeur des risques professionnels. Cette action expérimentale en partenariat avec la CARSAT et l'ARACT est unique en France.

Une meilleure information des particuliers employeurs

La convention prévoit également des actions visant une meilleure information des particuliers ayant fait le choix de salarier leur intervenant à domicile et qui méconnaissent parfois leurs responsabilités et devoirs en tant qu'employeur. Les services mandataires assistent les particuliers employeurs lors de la recherche de salariés, la signature d'un contrat de travail, le remplacement en cas de maladie ou pendant les congés, les obligations réglementaires, la phase de licenciement.

• Autre finalité impactée

N°2 "épanouissement de tous les êtres humains".



**FINALITE
2**

**EPANOUISSEMENT
DE TOUS LES ETRES
HUMAINS**



EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Accès
et participation
à une production
culturelle de qualité

Pôle de recherche de la vallée des peintres

Politique publique

Education et
formation tout au
long de la vie

Formation des bibliothécaires

Politique publique

La bibliothèque départementale propose un programme de formations spécifiquement destiné aux bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau des bibliothèques, et également ouvert aux partenaires qui œuvrent à leur côté pour développer la lecture publique : animateurs et éducateurs de jeunes enfants, assistants maternels (en partenariat avec le Pôle cohésion sociale), enseignants et documentalistes des collèges (en partenariat avec l'atelier Canopé 23 et le Centre de ressources en littérature de jeunesse), bénévoles de Lire en Creuse et du dispositif *Lire et faire lire* (en partenariat avec la Fédération des œuvres laïques et l'Udaf)... etc.

- **Chiffre clef**

25 journées de formation.

- **Autre finalité impactée**

N°1 "cohésion sociale et solidarités entre les territoires et générations".



Dans le cadre du pôle de recherche créé en 2015, une consultation nationale auprès d'historiens d'art, d'artistes et de paysagistes, a permis de recruter 3 équipes de lauréats en vue de réaliser 3 études de préfiguration. Celles-ci ont fait l'objet de rendus intermédiaires (Edition, Expositions à Paris et dans la Vallée). Elles ont été validées par un jury en juillet 2017. La première, de Vibeke Røstorp, consacrée au peintre suédois Allan Osterlind s'est incarnée à travers une exposition inscrite dans un itinéraire salué par plus de 22 000 visites. Les autres projets verront le jour en 2017. Ces actions du Pôle de Recherche ont permis de donner à voir le paysage de la Vallée à travers des productions artistiques sensibles de qualité nationales accessibles tant à la population locale qu'à un public averti.

- **Chiffres clefs**

- Candidats au Pôle de Recherche : 21.
- Visites des rendus intermédiaires : 800.
- Visites de l'itinéraire culturel : 22 400.
- Edition : 1500 livrets.



EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Accès de tous au
numérique

Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

Politique publique

A travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN 2014-2035), le Conseil départemental, aux côtés du syndicat mixte Dorsal, investit pour booster les accès à Internet des creusois.

Depuis le 21 juin 2017, le Conseil départemental de la Creuse, au même titre que ses homologues de Corrèze et Haute-Vienne, a rejoint le Syndicat d'équipement des communes des Landes et les Syndicats mixtes Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et Charente Numérique en tant que membre de la Société Publique Locale (SPL) « Nouvelle Aquitaine THD ».

Cette structure, dont la Région Nouvelle-Aquitaine fait partie, compte désormais 7 départements associés.

• Chiffres clefs

- Coût total du SDAN porté par Dorsal : 804 M€.
- Montée en débit (5 Mbps minimum) de près de 7000 lignes d'abonnés situées en zones blanches ou disposant d'un débit ADSL < 1 Mbps sur près de 80 communes.
- Déploiement de 1 500 prises en fibre optique offrant l'accès au très haut débit à domicile dans trois communes de Creuse prévues en phase pilote puis de 26 500 prises supplémentaires réparties sur l'ensemble du département d'ici 3 ans.
- Poursuite du raccordement de sites publics ou privés : 100 sites fin 2017 répartis sur plus de 25 communes grâce à la mobilisation autour du SDAN du Département et des intercommunalités.

• Autres finalités impactées

N°1 "cohésion sociale et solidarités entre les territoires et générations".

N°3 "lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère".

La Direction de l'informatique et des Systèmes de Communication a coordonné la mise en œuvre de ce projet dès la phase pilote du SDAN, puis lors de l'entrée dans le jalon 1 qui comprend la montée en débit des territoires les plus en difficulté. De janvier à mars 2017, des réunions publiques d'information ont été organisées conjointement par le Conseil départemental, le syndicat mixte Dorsal, les communes et les communautés de communes sur tout le territoire afin d'informer la population de l'évolution de cette montée en débit et des possibilités offertes. Celle-ci sera à même d'attirer des porteurs de projets, de favoriser le développement des entreprises locales et de permettre l'accès des habitants à de nouveaux services en ligne (vidéo à la demande, téléprocédures, musique en ligne...).

Cette offre d'Internet à haut ou très haut débit va prendre de l'essor notamment grâce aux travaux d'installation de la fibre optique.



EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Lutte contre
toute forme
d'exclusion

ZOOM SUR ...

La mise en accessibilité des établissements recevant du public

Politique publique

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'ordonnance du 26 septembre 2014, l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) du Département approuvé par l'Assemblée Départementale du 23 février 2016 et validé par le Préfet de la Creuse le 18 avril 2016 prévoit les travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur une période s'étalant jusqu'en 2024. L'ensemble de la Direction des bâtiments (4 techniciens, le Directeur Adjoint et le Directeur) est mobilisé sur ce dossier qui permettra à toutes personnes, y compris les personnes handicapées - et quel que soit leur handicap - d'accéder aux bâtiments du Conseil départemental destinés à recevoir du public.

Une démarche concertée

Ce travail est le fruit de plusieurs réunions de concertation entre le Département et ses partenaires (Etat, autres collectivités, associations de personnes handicapées...) :

- Direction départementale des territoires.
- Communauté d'agglomération du Grand Guéret.
- Maison départementales des Personnes Handicapées.
- Conseil régional du Limousin.
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.
- Association départementales de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI).
- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 23).
- Union Départementale d'Aide aux Familles.
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

• Chiffres clefs

- 12 ERP rendus accessibles depuis 2016.
- Coût des travaux : 985 000 €.

• Autre finalité impactée

N°1 "cohésion sociale et solidarités entre les territoires et générations"

Mises aux normes

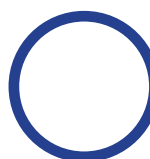
L'état des lieux a été réalisé en interne par la Direction des bâtiments qui a également émis des préconisations pour les travaux. Chaque dossier a ensuite été soumis à l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité. Les travaux de mise aux normes portent principalement sur les points suivants :

- Ascenseur.
- Cheminement intérieurs et extérieurs.
- Largeur des couloirs et des portes.
- Mise en conformité des pentes et escaliers.
- Mise en conformité des sanitaires.



FINALITE
3

**LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE
ET LA PROTECTION
DE L'ATMOSPHERE**



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Mode de travail
moins émetteur
de gaz à effet
de serre

Mode de travail
moins émetteur
de gaz à effet
de serre

Développement de l'usage de la visioconférence

Pratique interne

Afin de limiter les déplacements et de rationaliser le temps de travail, la collectivité privilégie l'usage de la visioconférence pour les réunions distantes et propose également ce système pour certains jurys de recrutement.

Pour ce faire, la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication a déjà équipé trois sites et apporte un appui technique aux utilisateurs.

• Chiffres clefs

- 3 sites équipés : Hôtel du Département (2 salles), Maison du Département d'Auzances, Pôle jeunesse et solidarités.
- 36 réunions et 4 entretiens de recrutement en visioconférence.
- Progression de 15 % par an depuis la mise en place en 2015.

Dématérialisation des procédures

Politique publique - Pratique interne

Le Conseil départemental optimise son fonctionnement et poursuit la dématérialisation de ses procédures :

- Saisine par Voie Electronique (SVE).
- Transmission des factures par le portail Chorus.
- Gestion des frais de déplacement avec le logiciel Notilus : accompagnement de 125 Assistants familiaux à la prise en main du logiciel, dématérialisation complète des frais de déplacement et signature d'une convention de partenariat pour le contrôle allégé avec la DGFIP.
- Transmission des documents de travail aux élus pour les réunions du Conseil départemental et les commissions permanentes.

Il a également procédé à la numérisation des registres des délibérations communaux qui sont désormais accessibles sur le site internet des Archives départementales.

• Chiffres clefs

- 143 demandes reçues sur le portail SVE.
- Plus de 1500 factures reçues via Chorus.
- 1143 notes de frais ont été traitées sans impression papier depuis la signature de la convention de partenariat pour le contrôle allégé.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Stratégie d'adaptation au changement climatique prévisible dans la gestion de l'eau

ZOOM SUR ...

Le schéma départemental de la gestion des milieux aquatiques

Politique publique

La Direction de l'environnement, de l'assistance technique et du laboratoire pilote la mise en œuvre du schéma départemental de gestion des milieux aquatiques (SDGMA) 2017-2021. Ce document stratégique vise à obtenir le bon état écologique d'au moins 61 % des masses d'eau en 2021 et propose des actions directes et indirectes visant à lutter contre le changement climatique et ses effets induits.

Outre les actions du Département en matière d'accompagnement des acteurs locaux sur les plans technique et financier, on recense les deux enjeux suivants.

Réduction de l'impact des étangs

Le Département apporte un soutien financier pour des travaux liés à la réduction de l'impact des étangs sur le milieu récepteur (cours d'eau). A titre d'exemple, la réalisation de travaux de dérivation d'étang au « fil de l'eau » permet de favoriser le maintien de qualité de l'eau en conservant en été des eaux fraîches et oxygénées.

• Chiffres clefs

- 5500 km de cours d'eau.
- 8 grands bassins versant.
- 30 842 ha de zones humides non drainées et non altérées soit 5.5% du territoire.
- 3 252 plans d'eau pour 4 836 ha.
- 2 rivières labellisées « Site rivières sauvages »
- 12 stations de suivi de la qualité des eaux superficielles sous Maitrise d'Ouvrage du Conseil Départemental.
- 44 stations de suivi de la qualité de l'eau comprenant entre 6 et 12 mesures par an.

• Autre finalité impactée

N°4 "préservation de la biodiversité et de la protection des milieux".

Enjeu hydrologique

L'amélioration des conditions d'étiage se décline en un soutien financier pour la plantation de ripisylve (boisement de berge) dans les zones qui en sont dépourvues pour augmenter l'ombrage et ainsi diminuer l'évaporation et le réchauffement de l'eau.

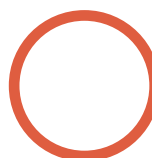
La collectivité apporte aussi un soutien financier afin de participer à la préservation des zones humides et de leur fonction pour :

- des travaux de restauration des fonctionnalités des zones humides car elles participent au soutien d'étiage,
- l'acquisition des zones humides (accompagné d'une gestion adaptée à leur préservation).



FINALITE
4

**PRESERVATION
DE LA BIODIVERSITE
ET PROTECTION
DES MILIEUX
ET DES RESSOURCES**



PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Préservation de la
diversité des habi-
tats écologiques
et des paysages

Fauchage raisonné des routes

Pratique interne

Le Plan d'Intervention Végétal 2017-2018 approuvé par l'Assemblée départementale poursuit la politique de fauchage raisonné des bords de route. Il est piloté par le Pôle aménagements et transports.

Il préconise deux coupes des fossés, dont l'une avec une seule largeur d'outil, qui tiennent compte des conditions météorologiques, de la préservation de la biodiversité et de la sécurité des usagers de la route.

• Chiffres clefs

- 4400 km de routes.
- Coût du fauchage : 1 M€ par an (économie de 10 % avec la coupe raisonnée).

Préservation de la
diversité des habi-
tats écologiques
et des paysages

Sensibilisation à la préservation de la biodiversité

Politique publique

En charge de la gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang des Landes sur la commune de Lussat, le Département souhaite améliorer l'accueil du public en proposant des outils de sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

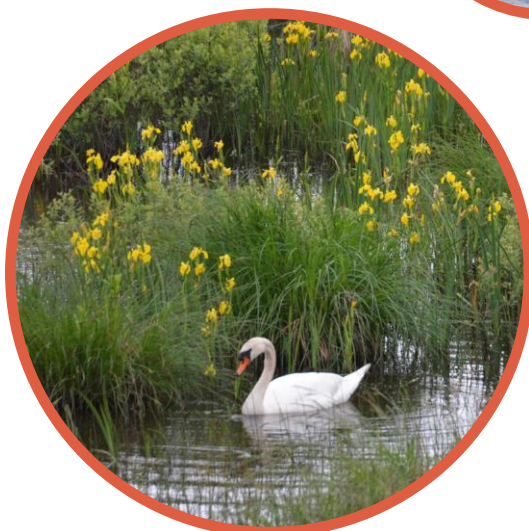
Depuis 2107, le service biodiversité et éducation à l'environnement expérimente le prêt de tablettes numériques aux enfants et aux scolaires pour la découverte de l'espace muséographique. Ces supports pédagogiques sont mis à disposition par le réseau CANOPE (Ministère de l'éducation nationale).

• Chiffre clef

5 tablettes numériques mises en service.

• Autre finalité impactée

N°2 "épanouissement de tous les êtres humains" au titre de l'accès de tous à une éducation de qualité.



PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Préservation de la
diversité des habi-
tats écologiques
et des paysages

ZOOM SUR ...

L'éco-chantier de La Clide

Politique publique

Méthode
et système
de productions
durables

Le Pôle Aménagement et Transports pilote les travaux conduits au lieu-dit La Clide, commune de Moutier-Rozeille. Ce chantier qui prévoit l'aménagement d'un créneau de dépassement de 900 mètres a été mené comme un *éco-chantier* afin notamment de respecter les richesses naturelles du site.

Préservation des richesses naturelles du site

Le chantier a été planifié en tenant compte du cycle biologique des espèces présentes : la grenouille agile, le lézard des murailles, la couleuvre d'esculape, la salamandre tachetée et le triton palmé.

Le Département s'est assuré de restaurer l'environnement à l'issu des travaux et à ce titre à procéder à :

- la reconstitution du maillage bocager,
- la construction d'abris à reptiles et à amphibiens,
- la restauration des zones humides dégradées.

Limitation des impacts environne- mentaux

La consultation publique pour ce marché de travaux a intégré des critères environnementaux ce qui a permis aux entreprises de proposer des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement avec, dans le cas précis, l'utilisation d'enrobés tièdes à caractéristiques mécaniques élevées permettant :

- un gain en énergie de 2 841 438 Mégajoules (33%),
- un gain en émission de gaz à effet de serre de 208,6 tonnes équivalent CO₂ (33%),
- un gain en granulats de 6 293 tonnes (46%).

• Chiffres clefs

- Coût du chantier : 2,7 M€.
- Nombres d'espèces préservés : 5.

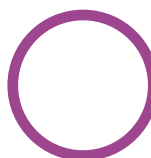
• Autre finalité impactée

N°3 "lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère".



FINALITE
5

**DYNAMIQUES
DE DEVELOPPEMENT
SUIVANT DES MODES
DE CONSOMMATION
ET DE PRODUCTION
RESPONSABLES**



DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Economie
circulaire

Valorisation des produits d'élagage *Pratique interne*

Le Conseil départemental valorise le bois résultant de l'élagage et de l'abattage dans le cadre de l'entretien régulier du domaine public. A ce titre, le Parc départemental ou les entreprises acheteuses transforment ces produits en plaquettes combustibles biomasse.

• Chiffres clefs

- 5000 tonnes de plaquettes fabriquées.
- 3700 tonnes de plaquettes vendues pour un montant de 130 000 €.

• Autre finalité impactée

N°3 « lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ».

Action favorisant
le recours à
l'emploi local

Solidarité sociale et territoriale au profit des sports de nature

Politique publique

Le Conseil départemental a souhaité inclure des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics d'entretien et de balisage des chemins. Il apporte également une aide financière et technique aux collectivités entretenant les itinéraires de petites randonnées labellisées « Rando Qual'iti Creuse ».

Ce label, créé fin 2016, répond aux besoins des pratiquants par un travail qualitatif en améliorant la reconnaissance des acteurs et la promotion de cette activité de pleine nature. Depuis 2017, il s'étend désormais aux circuits de randonnées cyclistes.

• Chiffres clefs

- Entretien de 745 km de chemins de Grande Randonnée et itinéraires de Pays pour un budget de 60 000 €.
- 24 manifestations labellisées « Rando Qual'iti Creuse ».

• Autre finalité impactée

N°2 "épanouissement de tous les êtres humains".



DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Action visant la
modification des
comportements
de consommation

Organisation du 1^{er} forum de l'alimentation locale en Creuse

Politique publique - Pratique interne

Afin de promouvoir et structurer la filière alimentaire locale et de sensibiliser un plus large public à la consommation de produits locaux, le Département s'est associé aux territoires et à ses partenaires dans une action de communication d'envergure intitulée « Mangeons local ».

L'organisation de cette action de communication a aussi permis de sensibiliser les collèges à l'utilisation plus active de l'outil Agrilocal déjà existant (plate-forme dématérialisée d'achat de produits agricoles de proximité).

Des collèges volontaires ont ainsi participé à une animation d'envergure nationale « au pré de l'assiette » durant cette période. Ils ont proposé des repas à base de produits locaux et ont sensibilisé les collégiens aux enjeux du « manger local ».

• Chiffres clefs

15 acheteurs et 110 fournisseurs via Agrilocal.

• Autre finalité impactée

N°3 "lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère".

En parallèle de la semaine nationale du goût, ce forum, d'une durée de 15 jours, a permis d'ouvrir des temps de rencontre entre acheteurs et producteurs, de débats, d'information, d'éducation, de divertissement et de partage sur la question de l'alimentation de proximité. Il s'agit là des prémices d'une collaboration active entre tous les acteurs autour des circuits courts pour les prochaines années.



DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES

Réduction des
déchets à la
source

ZOOM SUR ...

La réduction des déchets de la collectivité

Pratique interne

La collectivité affiche sa volonté de développer des valeurs d'écoexemplarité au sein de ses services. La réduction des déchets est une priorité pour préserver l'environnement et les ressources tout en maîtrisant les coûts de collecte.

Lutte contre le gaspillage alimentaire et développement du compostage

Le Conseil départemental accompagne les collègues dans leurs initiatives en faveur du développement durable. En ce sens, il a lancé un appel à projets en collaboration avec le CPIE des Pays creusois soutenu à hauteur de 12000 € afin de sensibiliser les élèves et les personnels des établissements au gaspillage alimentaire, au tri et à la réduction des déchets.

Quatre collègues ont répondu favorablement et se sont engagés dans cette démarche responsable : instauration d'assiettes « petite faim » ou « grande faim », installation d'un buffet de crudités en libre-service, déchets triés et installation d'un composteur dans trois collèges.

• Chiffres clefs

- Gaspillage alimentaire inférieur à la moyenne nationale pour les 4 collèges engagés (entre 55 et 147 g/ personne contre 167 g/personne au niveau national).
- 200 kg de papier réutilisés par les services.
- 8 bornes de collecte des téléphones et des piles usagées.

• Autres finalités impactées

N°3 « lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ».

N°4 « préservation de la biodiversité et la protection des milieux ».

N°2 « épanouissement de tous les êtres humains ».

Collecte des téléphones, des piles usagées et récupération du papier

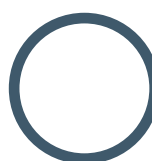
La Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication a déployé des bornes afin de faciliter la collecte des téléphones portables et des piles usagées dans les services. L'ADAPEI 23 (*mouvement parental qui s'engage à faire lever les obstacles à la pleine citoyenneté des personnes handicapées et à favoriser la fluidité de leurs parcours de vie*) se charge ensuite du démantèlement des téléphones et de l'insertion des matériaux dans les filières industrielles de recyclage. L'administration expérimente aussi la récupération du papier imprimé en recto pour la fabrication de blocs notes redistribués via le canal des fournitures de bureau.





POINT SUR LES ACTIONS TEPCV

**PERSPECTIVES DES DEMARCHES
DE PROJETS TERRITORIAUX DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**



POINT SUR LES ACTIONS "TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE"

L'achat de véhicules électriques

Pour chaque véhicule acheté, le Conseil départemental a bénéficié de la prime à la casse pour vieux véhicules diesel de 4000 €, du bonus écologique de 6000€ pour achat de véhicule électrique et d'une aide de 80% du reste à charge. En adhérant au groupement d'achat du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC), il a en outre bénéficié d'une remise spéciale. Le coût final d'acquisition d'un véhicule léger s'élèvera pour le Conseil départemental à 2 400€.



Etat d'avancement des actions

	Action 1		Action 2	Action 3	
	Habitat	Mobilité	Foyer APAJH	Véhicules	Bornes
Aide obtenue	500 000 €		500 000 €	100 000 €	
Avance perçue au 31/10/17	200 000 €		200 000 €	5 000 €	
Etat d'avancement des actions	231 579,30€ de dépenses en faveur de la rénovation énergétique de logements HLM et de logements privés	60 609,72€ d'achats de véhicules de deux roues : - 5 Twizy - 6 scooters - 2 Twingo	Ordres de service envoyés par l'APAJH 23 le 23/11/17	3 véhicules commandés le 25/10/17 4 véhicules commandés le 27/11/17	Etude de faisabilité pour l'implantation des bornes pour arbitrage

Le Département de la Creuse a été reconnu Territoire à énergie positive pour la croissance verte en mai 2015.

Cette reconnaissance a permis au Conseil départemental de candidater à des appels à projet et il a ainsi été retenu pour :

- Une aide de 500 000 € en faveur d'une première action concernant la mobilité (convention MEFBOC) et la rénovation de l'habitat précaire et indigne.

L'action concernant la mobilité vise à faciliter l'insertion professionnelle en proposant en prêt des véhicules à du public concerné (action portée par la MEFBOC).

La rénovation énergétique de l'habitat vise à toucher un public précaire qui, sans disposition spéciale, ne pourrait pas s'engager dans des travaux et à encourager les bailleurs sociaux.

- Une seconde aide de 500 000 € en faveur d'un projet de rénovation énergétique du foyer de l'APAJH 23 à Arfeuille Châtain.

L'aide obtenue porte sur l'isolation thermique et l'acquisition d'une chaudière biomasse avec comme objectif à moyen terme d'un approvisionnement local.

- Une aide de 100 000 € pour une action en faveur de l'électromobilité, déclinée en deux volets :
 - acquisition de véhicules électriques pour usage interne,
 - implantation de bornes publiques de rechargement de véhicules électriques.



Agenda 2030

Les représentants des 193 Etats membres des Nations Unies se sont rassemblés à New York du 25 au 27 septembre 2015 pour adopter les nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) : des objectifs universels, transformateurs, intégrés, avec une portée étendue et centrée sur les populations. Les Nations Unies ont ainsi annoncé 17 ODD et 169 objectifs connexes, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

PERSPECTIVES DES DEMARCHES DE PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

17 objectifs, 3 engagements, un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité



Ce nouveau plan d'action a vocation à être mis en œuvre par toutes les parties prenantes, dans le cadre d'un partenariat collaboratif mondial : les partenariats sont en effet au cœur de la réussite, dans une approche visant le bénéfice de tous. Tous les acteurs, Etats, organismes publics, société civile et structures privées doivent travailler de concert, en vue de tirer parti de l'élan donné par les désormais anciens Objectifs du Millénaire, et d'appréhender efficacement l'ambitieux programme de développement pour l'après 2015.

Ces 17 objectifs aspirent à 3 buts :

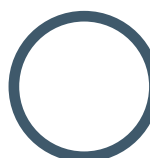
- Lutter contre les inégalités, l'exclusion et les injustices,
- Faire face au défi climatique,
- Mettre fin à l'extrême pauvreté.

Le dispositif de reconnaissance par l'Etat des démarches Agenda 21 est arrêté

On parle désormais de projet territorial de développement durable. Les collectivités devront structurer leur stratégie territoriale de développement vers les 17 ODD en la partageant avec les acteurs locaux.

ANNEXE

RAPPORT D'EGALITE FEMMES - HOMMES



RAPPORT D'EGALITE FEMMES - HOMMES

Le temps de travail

Les temps partiels de droit concernent majoritairement des femmes : 18 (contre 5 hommes)
Il en est de même pour les temps partiels sur autorisation : 77 pour des femmes et 2 pour des hommes.

Les promotions prononcées en 2016

- Promotion interne : ont été promus 1 femme et 5 hommes
- Avancements de grade : ils ont concerné 34 femmes et 37 hommes.

Les conditions de travail

Les accidents de service ont concerné majoritairement des hommes (27 contre 13 femmes)
Les accidents de trajets ont concerné 1 femme et 1 homme et 4 maladies professionnelles ont été reconnues (2 femmes et 2 hommes).

Les rémunérations

Le salaire brut moyen

- En catégorie A est de 3 521€ pour une femme et 4 105€ pour un homme ;
- En catégorie B est de 2 553€ pour une femme et 2 651€ pour un homme ;
- En catégorie C est de 1 878€ pour une femme et 2 057€ pour un homme.

A noter que le salaire brut moyen correspond au salaire versé ; le temps partiel, plus important chez les agents féminins, est l'explication du salaire moindre.

Les effectifs au 31/12/16

On remarque que l'effectif global de 1135 agents se répartit de la façon suivante : 647 femmes et 488 hommes.

Si on prend en considération les effectifs par catégories, on remarque que les postes sont occupés majoritairement par des femmes en catégories A et B et par des hommes en catégorie C.

Les recrutements intervenus en 2016

Les recrutements d'agents en catégorie A ont porté sur 2 femmes et 1 homme.

En catégorie B, la collectivité a recruté 3 femmes et 1 homme.

Les agents recrutés sur des emplois non permanents (contractuel et assistants familiaux) sont répartis en 42 femmes et 33 hommes.

La formation

Les 3 186 jours de formations se répartissent ainsi : 1 516 pour des femmes et 1 670 pour des hommes.



RAPPORT D'EGALITE FEMMES - HOMMES

Quelques chiffres

Bilan de l'année 2016 relatif à la politique des ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

• Effectif global au 31/12/2016

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Non rattachés à une catégorie		TOTAL		TOTAL GENERAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Emplois fonctionnels	1	2							1	2	3
<i>Emplois permanents :</i>											
Fonctionnaires	70	32	138	68	242	294			450	394	844
Non titulaires	14	3	12	1	12	12			38	16	54
<i>Emplois non permanents :</i>											
Collaborateurs de cabinet							3		3	0	3
Non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels							22	37	22	37	59
<i>Personnes bénéficiant</i>											
d'un contrat unique d'insertion (CUI-CAE)							2	1	2	1	3
d'un emploi d'avenir							1	1	1	1	2
d'un engagement services civiques							4	3	4	3	7
Apprentis								3	0	3	3
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)							1	6	1	6	7
Assistants familiaux							125	25	125	25	150
TOTAL	85	37	150	69	254	306	158	76	647	488	1135

• Recrutements 2016

Statut	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Non rattachés à une catégorie		TOTAL		TOTAL GENERAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Emplois fonctionnels									0	0	0
<i>Emplois permanents :</i>											
Fonctionnaires	1	1							1	1	2
Remplaçants							10	3	10	3	13
Non titulaires sur postes vacants ou contractuels 3 ans	1		3	1					4	1	5
<i>Emplois non permanents :</i>											
Collaborateurs de cabinet							1		1	0	1
Non titulaires recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels							16	20	16	20	36
<i>Personnes bénéficiant</i>											
d'un contrat unique d'insertion (CUI-CAE)							1	1	1	1	2
d'un emploi d'avenir								1	0	1	1
d'un engagement services civiques							3	2	3	2	5
Apprentis								2	0	2	2
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)									0	0	0
Assistants familiaux							6	2	6	2	8
TOTAL	2	1	3	1	0	0	37	31	42	33	75

• Formation 2016

	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre de jours de formation	1 516	1 670	3 186

• Temps de travail au 31/12/2016

Temps partiel	Femmes	Hommes	TOTAL
<i>de droit</i>			
50%			0
60%	1		1
70%			0
80%	17	5	22
<i>sur autorisation</i>			
50%			0
60%	1		1
70%	1		1
80%	57	1	58
90%	18	1	19
TOTAL	95	7	102

• Conditions de travail

	Femmes	Hommes	TOTAL
Accidents de service	13	27	40
Accidents de trajet	1	1	2
Maladies professionnelles	2	2	4
TOTAL	16	30	46

• Promotions 2016

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promotion interne			
Catégorie A			0
Catégorie B	1	3	4
Catégorie C		2	2
Avancements de grade			
Catégorie A	2	1	3
Catégorie B	4	5	9
Catégorie C	28	31	59
TOTAL	35	42	77

• Rémunérations

Salaire brut mensuel moyen	Femmes	Hommes
Fonctionnaires		
Catégorie A	3 521 €	4 105 €
Catégorie B	2 553 €	2 651 €
Catégorie C	1 878 €	2 057 €
Non titulaires sur emplois permanents		
Catégorie A	2 888 €	3 400 €
Catégorie B	1 679 €	1 729 €
Catégorie C	1 535 €	1 631 €

la CREUSE
le Département

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23

www.creuse.fr